



PREAVIS MUNICIPAL No 24-2015 « CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET  
COMMUNAL DE L'EXERCICE 2015, 2EME SERIE »  
CREDIT DEMANDE CHF 8'319'700.00

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY  
PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Séance du Conseil communal du 25 novembre 2015

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 9 novembre 2015 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les renseignements donnés aux commissaires.

### **Préambule**

M. Reichen remarque que le montant des crédits demandés est important, mais que la majorité de ces crédits est due au décompte final 2014 des charges de la péréquation et de la facture sociale en notre défaveur. A ce propos il faut préciser, ce qui n'est pas mentionné dans le préavis, que ces 7,8 millions seront prélevés sur le fonds d'égalisation des résultats et n'impactera donc pas le résultat des comptes 2015.

### **Préavis**

Le préavis étant suffisamment clair et prêtant peu à la discussion, seuls les points suivants ont été soulevés:

#### 4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

*330 - Vignes* : les travaux pour combattre la mouche Suzuki présentant finalement un trop gros problème pour être résolu en interne, il a fallu faire appel à des tiers. La somme de CHF 17'500 prévue à l'origine pour du personnel occasionnel apparaît en diminution de charges en pages 6 et 8.

*420. - Service de l'urbanisme et de l'environnement* : les allocations pour perte de gain (APG) ne peuvent compenser la dépense pour le remplacement du collaborateur malade dans ce préavis car elles ne seront

versées qu'en 2016.

#### 4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

*512- Bâtiments scolaires:* l'oubli au budget de la somme destinée à payer les jobs d'été ne devrait plus se reproduire à l'avenir. Le cas échéant c'est le départ d'un employé qui n'a pas transmis l'information à son successeur qui en est la cause.

#### **Vote**

Le préavis est accepté à l'unanimité (11 oui).

#### **Conclusion**

La Commission des finances vous demande donc d'accepter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 24-2015, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2015, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 8'319'700.00

Pour la Commission des finances  
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 15 novembre 2015